

RAPPORT N° 503 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 3 AOÛT 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 26 juillet au 2 août 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées par des Imbonerakure dans la province de Burunga.

Le rapport signale également le cas de deux (2) élèves qui ont été arbitrairement arrêtés et détenus par la police dans la province de Burunga ainsi que deux (2) cas d'enlèvements ou de disparitions forcées perpétrés par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans les provinces de Bujumbura et de Butanyerera.

1. Violation du droit à la vie

- Le lundi 29 juillet 2025, dans la journée, deux corps sans vie des femmes connues sous les noms de Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda ont été découverts dans la forêt naturelle de Rubungu, sur la colline de Nyamugari, zone de Gitara, commune de Nyanza, dans la province de Burunga.

Selon les témoignages de deux autres femmes rescapées, quatre femmes s'étaient rendues la veille, le 28 juillet, dans cette forêt protégée à la recherche du bois de chauffage. A un certain moment, trois Imbonerakure¹ chargés de la protection de l'environnement, Luc Ndikumana, Éric Ndayikeza et Jean Claude Hasharizimana les ont pourchassées et ont pu rattraper Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda, tandis que deux autres sont parvenues à leur échapper. Ces trois Imbonerakure ont ensuite violé les deux femmes capturées, avant de les étrangler et de jeter les corps dans un ravin.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Par la suite, les deux autres femmes survivantes ont alerté les habitants de la colline de Nyamugari qui ont aussitôt entamé des fouilles pour retrouver les corps. Un examen médical des corps a confirmé les violences sexuelles et la mort des victimes par strangulation.

Des sources locales ont révélé que le chef des Imbonerakure de la région, surnommé Hasha, qui avait été chargé d'arrêter les présumés auteurs, les a relâchés après avoir reçu un pot-de-vin. Depuis lors, les suspects sont en fuite.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête urgente afin de retrouver les auteurs de ce double crime, de les traduire en justice et de les sanctionner conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le dimanche 27 juillet 2025, dans la journée, des policiers du poste de Matana ont arbitrairement arrêté deux jeunes élèves de l'école secondaire, Don Armand Irumva (19 ans), finaliste du Lycée de Matana, et Révérien Ndizeye (16 ans), élève en 8^{ème} année à l'ECOFO² de Matana, au marché de la commune de Matana, dans la province de Burunga.

Selon le témoignage des membres de leurs familles, le parent de Don Armand Irumva lui a donné de l'argent pour aller acheter un mouton au marché de Matana. Il a à son tour prié son cousin Révérien Ndizeye pour l'accompagner au marché. Arrivés au marché, ils ont été arrêtés par des policiers qui traquaient des « commissionnaires » en animaux d'élevage et ont été embarqués parmi d'autres commissionnaires ainsi arrêtés.

² Ecole fondamentale.

Des personnes présentes au marché ont essayé de convaincre les policiers afin de relâcher ces élèves mais en vain. Ils les ont conduits à la prison de Bururi où ils sont arbitrairement détenus avec d'autres commissionnaires.

SOS-Torture Burundi demande la libération immédiate de ces deux élèves ainsi que ces « commissionnaires » qui sont arbitrairement détenus sans aucune fondement légal.

3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Depuis le mercredi 27 juillet 2025, dans la nuit, aux alentours de 20 heures, Désiré Ndayisenga, un ancien militaire à la retraite âgé de 48 ans, résidant sur la colline de Kirema, zone et commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera, est porté disparu après avoir échangé des messages via WhatsApp avec un soi-disant ami alors qu'il se trouvait dans un bar appelé « Barrière » dans la même ville de Kayanza.

Selon des témoins oculaires, Désiré Ndayisenga partageait un verre avec d'autres personnes lorsque, d'un coup, il les a soudainement informées qu'il allait prendre son ami qui venait de le contacter. Il a alors démarré sa moto immatriculée GA1259 et, depuis ce moment, il n'a donné aucun signe de vie. Son téléphone est éteint et sa moto est également introuvable.

D'autres sources ont évoqué que Désiré Ndayisenga aurait été victime d'un guet-apens que des agents du Service National de Renseignement (SNR) venus de Bujumbura lui avaient tendu afin de pouvoir l'enlever avec sa moto.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête immédiate, indépendante et approfondie en vue de retrouver les traces de Désiré Ndayisenga et de communiquer le lieu de sa détention.

- Depuis le vendredi 1^{er} août 2025, dans la matinée, aux alentours de 10 heures, Nelly Ruth Uwamahoro, une commerçante âgée de 27 ans résidant au quartier de Butere II de la commune de Ntahangwa, dans la province de Bujumbura, est portée disparue après avoir été arbitrairement arrêtée par deux agents du SNR en uniformes de police à son lieu de travail au marché de COTEBU³.

Selon des témoins oculaires, deux agents du SNR ont fait irruption à son lieu de travail sans mandat. Ils lui ont brusquement arraché ses deux téléphones portables avant de l'embarquer vers une destination inconnue à bord de leur camionnette double cabine blanche aux vitres teintées, sans plaques d'immatriculation, qu'ils avaient cachée derrière le marché. Depuis ce jour, ses téléphones sont éteints. Des membres de sa famille ont en vain essayé de la rechercher dans tous les cachots, y compris au sein du SNR.

SOS-Torture Burundi appelle à l'Administration générale du SNR de révéler le lieu de détention de Nelly Ruth Inamahoro et de procéder à sa libération immédiate.

³ Complexe textile du Bujumbura.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.